



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT Haute-Saône

ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 27 SEPTEMBRE 2021

### Inclusion numérique – Déploiement de Conseillers numériques

**DÉLIBÉRATION****N° 2021 – 124****En exercice : 38****Présents : 34****Votants : 32****Abstention : 0**

Le 27 septembre de l'année deux mille vingt et un à 19H00 à St-Bresson, Salle Polyvalente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.

Le Conseil Communautaire nomme M. Joël BRICE secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procurator à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procurator à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procurator à
Martine ANDING	POUV	Jacques DESHAYES	Nathalie DIRAND			Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX
Martine BAVARD	A		Sophie EL OMRI			Maryline MANTION		
Jérôme BERNARD	POUV	Martine BAVARD	Claudette FAIVRE			Gabriel MIGNOT		
Joël BRICE			Isabelle FORMET			Jean-Claude NEVEUX		
Frédéric BURGHARD			Marie-Christine FRICHET			Nicolas NURDIN		
Michel CALLOCH	A		Sylvie GAVOILLE			Éric PETITJEAN		
Christian CHAMAGNE	A		Bernard GIRE			Sébastien RICHARDOT		
Roland CHAMAGNE			Philippe GÉRARD			Catherine SALFRANC		
Joël DAVAL			Gérard GROSJEAN			Alain SCHELLE		
Jacques DESHAYES			Stéphane KROEMER			Nathalie SIRVEAUX		
Véronique DEVOILLE			Loïc LABORIE			Daniel TONNA		
André DIRAND			Didier LARROQUE	E		Rodolphe WACOGNE		
Nathalie DIRAND			Béatrice LEPAGNEY	POUV	Martine BAVARD	Laurent ZIEGLER		

\*P = Présent(e) / E = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par

Suite à la signature du 7 mai 2021 de la Charte de soutien de l'Etat à la mise en œuvre de la stratégie d'inclusion numérique, le Département de la Haute Saône va déployer et affecter 18 conseillers numériques sur l'ensemble de son territoire en lien avec l'organisation intercommunale, 2 conseillers départementaux seront affectés à des publics fragiles en particulier.

Chaque communauté de communes du département sera dotée d'un conseiller numérique France dont l'objectif sera de déployer la stratégie territoriale concertée d'inclusion numérique.

Cette mesure entre en cohérence avec la Convention Territoriale Globale actuellement en cours de construction avec la CAF, la MSA et la ville de Luxeuil les Bains, dont l'une des thématiques est basée sur l'accès aux droits, et notamment l'inclusion numérique.

Le rôle du conseiller numérique est d'accompagner les Français sur trois thématiques considérées comme prioritaires :

- Soutenir les Français dans leurs usages quotidiens du numérique
- Sensibiliser aux enjeux du numériques et favoriser les usagers citoyens et critiques
- Rendre les usagers autonomes pour réaliser des démarches administratives

	<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL</b>		Envoyé en préfecture le 14/10/2021 Reçu en préfecture le 14/10/2021 Affiché le  ID : 070-247000755-20210927-D2021_124-DE	
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2021			
Objet	<b>Inclusion numérique – Déploiement de Conseillers numériques</b>	Délibération n°2021	124	
		Page 2 sur 2		

Le Département de la Haute Saône recrute et rémunère un conseiller numérique (en associant dans le jury de recrutement un ou deux représentants de la structure d'accueil), équivalent catégorie B, affecté à la structure d'accueil et ses communes membres, à raison d'un contrat de 35 h et met à sa disposition le matériel informatique.

A ce titre, il perçoit les recettes de l'Etat pendant les 2 années où l'Etat participe au financement du poste.

La Communauté de communes met à disposition un local éclairé et les moyens et équipements autres que ceux dont il dispose déjà (réseau internet, copieur, scanner, consommables) et définit l'organisation territoriale de la mission d'inclusion numérique.

A ce titre, le département propose une convention permettant de clarifier les détails du partenariat. La convention est conclue à compter de la date de signature pour une durée de 3 années et ce même si l'Etat ne porte le projet au travers de la Charte que pour une durée de 2 ans.

### Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire

- **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer la convention de partenariat relative à l'inclusion numérique avec le Département ;
- **DESIGNE** Sylvie Gavaille comme référente numérique qui siègera au sein du jury de recrutement et au comité de pilotage (réuni 1 fois / an)
- **DECIDE** d'inclure dans la Convention Territoriale Globale, en cours de renouvellement, un volet destiné à la stratégie territoriale d'inclusion numérique afin de définir un projet global et concerté.

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme

  
 Le Président  
**Jacques DESHAYES**
